Les première victimes

Autor(en): **J.C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **68 (1976)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385842

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 11 Novembre 1976 68e année

Les premières victimes

Nous publions intégralement, dans ce numéro de la Revue syndicale, le rapport sur les conséquences, directes et indirectes, de la récession pour les femmes, que vient de rendre public la Commission fédérale pour les questions féminines. Ce nouvel organe consultatif de 19 membres (10 femmes, 9 hommes), mis sur pied au printemps dernier, n'a pas tardé à se mettre sérieusement au travail. Et il a estimé qu'il convenait de se pencher, en premier lieu, sur un problème d'actualité brûlante.

En dépit des lacunes que contient la statistique suisse du marché du travail, la Commission a pu se faire une image assez exacte de la situation créée par le fort recul de l'emploi enregistré depuis la fin de 1974. Il en ressort que les femmes sont, en général, plus directement touchées que les hommes par la récession, essentiellement en raison de la suppression de nombre de postes à temps partiel et de la forte régression du travail à domicile.

Il ne s'agit pas, en fait, d'une révélation. On avait, en effet, un peu le sentiment que la crise frappait encore plus durement les travailleuses que les travailleurs. Le mérite du rapport est de confirmer cette impression. Mais il est évident que le but visé par la Commission fédérale n'est pas de provoquer un affrontement entre les deux sexes pour conserver ou obtenir une occupation. Une polémique à cet égard n'aurait d'ailleurs aucun sens et ne renforcerait la position ni des femmes ni des hommes. C'est au contraire en unissant leurs efforts que les deux groupes pourront le mieux apporter leur contribution à la lutte contre les causes et les conséquences de la récession. Or, cette lutte doit avoir comme objectif prioritaire la création de nouveaux postes de travail, afin d'assurer le plein emploi à toutes celles et tous ceux qui désirent travailler, en tenant compte de l'apport considérable des femmes au développement de la société pendant les longues années de haute conjoncture. Aujourd'hui, l'empêchement, pour nombre de femmes, d'occuper une place rémunérée ne

crée pas seulement des problèmes personnels ou familiaux, il constitue aussi une «perte» pour l'ensemble de l'économie et de la communauté. C'est en définitive le niveau de vie général qui peut en être affecté.

L'Union syndicale suisse, qui a été à l'origine de la constitution de cette nouvelle Commission fédérale, ne peut que la féliciter du premier rapport important qu'elle vient de publier. D'autant plus qu'elle n'a pas hésité à mettre en évidence la nécessité, pour les travailleuses, de s'organiser et de participer à la vie syndicale. Car c'est dans les syndicats et par eux qu'elles peuvent défendre le plus efficacement leurs intérêts et faire valoir leurs droits. *J. Clz*